

## **Projet de Loi 98-18 : les pharmaciens toujours désunis, mais réalistes !**

Abderrahim DERRAJI - 2022-04-20 13:24:47 - Vu sur pharmacie.ma

Sur invitation des partis de la majorité, les représentations syndicales et ordinaires des pharmaciens et un nombre important d'officinaux et d'élus ont pris part, le 19 avril 2022, à une réunion de travail au Parlement. Cette séance a été consacrée à l'étude du projet de Loi 98-18 relative à l'Ordre national des pharmaciens. Cette réunion a commencé par des allocutions prononcées par les présidents des Groupes parlementaires de la majorité : Nourdin MOUDIAN, Mohamed Ghayate et Ahmed Touizi respectivement présidents du Groupe Istiqlalien de l'Unité et l'égalitarisme, du Groupe du Rassemblement national des indépendants et du Groupe Authenticité et modernité. Ces derniers ont souligné à l'unisson l'importance de ce projet de loi, comme ils ont mis l'accent sur le rôle important que joue le pharmacien dans le système de santé, rôle qui va se renforcer avec le déploiement la couverture médicale universelle. Ces trois interventions ont été suivies par une présentation exhaustive du projet de loi 98-18 par Bouchra Meddah, directrice du médicament et de la pharmacie. Cette dernière a fait place aux représentants des pharmaciens qui se sont relayés pour donner le point de vue du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, de la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc et de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc. D'autres pharmaciens ont également fait des propositions au sujet de ladite loi. Même si les formulations peuvent changer d'un représentant à l'autre, les visions des uns et des autres ont convergé. La majorité écrasante des pharmaciens et de leurs représentants s'accordent sur la nécessité d'apporter trois modifications majeures :

Tout d'abord, la profession refuse en bloc toute mise sous tutelle. À l'instar des conseils de l'Ordre des autres professions organisées, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens ne peut être chapeauté par une Commission permanente à qui seront confiées toutes les problématiques de la profession et des instances ordinaires. Ensuite, les Conseils régionaux nécessitent une autonomie financière. Les cotisations des pharmaciens doivent leur être directement versées. Et pour finir, l'élection du président du Conseil national de l'Ordre ne peut pas se faire au suffrage direct. Les représentants des pharmaciens ont rappelé aux députés qu'ils n'ont jamais été consultés au sujet de la mouture actuelle du projet de loi 98-18. Ils les ont également informés qu'ils ont d'autres propositions. Les députés se sont montrés particulièrement réceptifs aux arguments présentés par les pharmaciens, quant à la directrice du médicament et de la pharmacie, elle s'est engagée à prendre en considération les avis de tous les intervenants en veillant à ce que ce texte préserve l'intérêt des citoyens et des pharmaciens. Cette réunion s'est déroulée dans un climat propice au dialogue et aux échanges. Les représentants des pharmaciens ont été constructifs, ce qui laisse croire que la promulgation de cette loi pourrait rapidement se concrétiser. Il n'en demeure pas moins que les éventuels textes d'application et la mise en place de Conseils régionaux risque de demander un temps difficilement compressible, et on est en droit de se demander si l'intérêt de la profession ne nécessite pas l'organisation urgente d'élections régionales pour avoir des représentants légitimes, ne serait-ce que pour accompagner le chantier de la régionalisation.

>